

Procès verbal du conseil municipal du jeudi 2 septembre 2021

Le jeudi deux septembre deux mille vingt et un, le conseil municipal s'est réuni sur convocation de Mme Hélène ASTRIC, Maire, à la Mairie à 20h00.

Membres présents :

- Mme Hélène ASTRIC
- M. Thomas MILLET
- Mme Pascaline FORNOT
- M. Eloy JARAMAGO
- M. Nathan COMBET
- Mme Véronique TOURNERET
- Mme Karine BOUILLÉ
- Mme Sakina JAMALI
- M. Luc PIERRET
- M. Gérard BASTIEN
- M. Nicolas JEANDOT
- Mme Edith PAILLER

Membres absents :

- Mme Christelle AMIOTTE, absente non excusée
- Mme Eve-Mary DENISOT, absente excusée

Mme Pascale FORNOT a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 1^{er} juillet 2021 nécessite une modification puis est adopté à l'unanimité.

Mme la Maire propose, pour des raisons professionnelles, de déplacer le jour du conseil municipal du premier lundi du mois au premier jeudi du mois ; excepté les jours de séance du conseil communautaire de la GBM.

SIVOM de Boussières : nomination d'un délégué suite à démission

Mme la Maire expose que suite à la démission de M. Souleyane GASMI, de son poste de conseiller municipal, il convient de pourvoir à son remplacement en tant que délégué titulaire au SIVOM de Boussières.

M. Nicolas JEANDOT, actuellement délégué suppléant au SIVOM de Boussières, se présente en tant que délégué titulaire.

M. Nathan COMBET se présente en tant que délégué suppléant

L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité et nomme

- M. Nicolas JEANDOT délégué titulaire au SIVOM de Boussières
- M. Nathan COMBET délégué suppléant au SIVOM de Boussières

Remise financière du loyer de juin 2021 pour le logement situé au 1^{er} étage du 1 rue de l'Église

Mme la Maire expose que depuis leur emménagement au mois de juin 2021, les locataires du logement situé au 1^{er} étage du 1 rue de l'Église ont subi des désagréments dont un important dégât des eaux dû aux désordres des différents corps de métiers étant intervenus sur le

chantier. La responsabilité du dégât des eaux est à imputer au propriétaire, donc, à la commune de Boussières.

Elle propose d'accorder une remise exceptionnelle de 100 € sur le loyer du mois de juin, compte tenu de l'impossibilité d'utiliser le réseau d'eau du logement pendant 4 jours.

L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte par 1 abstention et 11 voix pour cette remise exceptionnelle.

FAAD et FSL 2021

Cette question est reportée au prochain conseil municipal

Tarifs location de la salle communale

Cette question est reportée au prochain conseil municipal

Mise à disposition gratuites de la Maison Des Loups

Mme la Maire expose que suite au gel des activités gérées par l'association Les Richets, la commune est saisie de demandes d'occupation de la Maison des Loups par des animateurs.

Il est proposé une mise à disposition gratuite des locaux pour toutes activités culturelles et sportives proposées aux habitants de la commune.

Une convention entre la commune et l'animateur devra être établie.

L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Participation 2021 des communes membres au fonctionnement de la Bibliothèque

L'Adjoint au Maire rappelle la convention intercommunale du 1/01/2001 associant les communes d'Abbans-Dessous, d'Abbans-Dessus, de Boussières, de Busy, de Thoraise, de Torpes, et de Vorges-les-Pins à la Bibliothèque municipale de Boussières.

Suite aux réunions du 6/11/2020 et 4/12/2020, les représentants des communes ont accepté le budget présenté pour l'année 2021. Suite au recrutement d'un agent rémunéré, le budget 2021 prévoit un doublement des cotisations communales, comme convenu lors des réunions fin 2020. La participation des communes est fixée à 3.40 € par habitant.

Communes	Nombre d'habitants (Chiffres INSEE au 1/01/2021)	Participation
Boussières	1140	3 876 €
Busy	643	2 186.20 €
Thoraise	366	1 244.40 €
Torpes	1 036	3 522.40 €
Vorges-les-Pins	613	2 084.20 €
	3 798	12 913.20 €

L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition faite et autorise la Maire à émettre les titres de recettes.

Taxe Foncière Non bâtie

Monsieur MILLET, Adjoint aux finances, rend compte d'une réunion avec Mesdames Nicole NARDY, trésorière de la commune et Hélène ASTRIC, Maire de Boussières au sujet des finances publiques et plus particulièrement des taxes foncières sur le non-bâti. En substance, les terrains constructibles à l'intérieur du village (« dents creuses ») pourraient être plus fortement imposés, d'une fourchette de 1 centime à 3 euros par m².

La discussion d'une légitimité de hausse des contributions sur ces terrains s'engage. Finalement il est décidé de sursoir à statuer et du report de cette question au prochain conseil.

Passage à la nomenclature comptable M 57

L'adjoint au Maire en charge des finances expose qu'une nouvelle norme comptable M 57 sera obligatoire pour l'ensemble des collectivités à compter du 1/01/2024.

Cette nouvelle nomenclature vise à se rapprocher de la comptabilité privée. Une aide et un accompagnement particulier de la part de la DGFIP est proposé aux communes qui souhaitent intégrer cette nomenclature comptable avant 2024.

La Maire propose l'application de la M57 à compter du 1/01/2022.

L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la mise en place de la M 57 au 1/01/2022

Participation financière des communes au fonctionnement de la Bibliothèque pour l'année 2021

L'Adjoint au Maire rappelle la convention intercommunale du 1/01/2001 associant les communes d'Abbans-Dessous, d'Abbans-Dessus, de Boussières, de Busy, de Thoraise, de Torpes, et de Vorges-les-Pins à la Bibliothèque municipale de Boussières.

Suite aux réunions du 6/11/2020 et 4/12/2020, les représentants des communes ont accepté le budget présenté pour l'année 2021. Suite au recrutement d'un agent rémunéré, le budget 2021 prévoit un doublement des cotisations communales, comme convenu lors des réunions fin 2020. La participation des communes est fixée à 3.40 € par habitant.

Communes	Nombre d'habitants (Chiffres INSEE au 1/01/2021)	Participation
Boussières	1140	3 876 €
Busy	643	2 186.20 €
Thoraise	366	1 244.40 €
Torpes	1 036	3 522.40 €
Vorges-les-Pins	613	2 084.20 €
	3 798	12 913.20 €

L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition faite et autorise la Maire à émettre les titres de recettes.

Régie de recettes de la Bibliothèque

L'adjoint au Maire en charge des finances expose qu'une vente d'ouvrages réformés aura lieu le 25 septembre 2021 à la Bibliothèque intercommunale.

Afin de pouvoir encaisser le produit de ces ventes il convient de compléter l'objet actuel de la régie de recettes de la Bibliothèque. La régie de recettes permet l'encaissement des abonnements.

Il convient de rajouter que la régie permet l'encaissement du produit de la vente d'ouvrages réformés.

L'adjoint propose que le titulaire de la régie soit Mme Evangeline KELLER et M. Alexandre MARGUET son suppléant.

L'exposé entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité et charge la maire de prendre l'arrêté de régie correspondant.

Convention d'autorisation de passage, d'entretien et de balisage sur le domaine privé communal pour la grande boucle du VTT

Mme la Maire expose que dans le cadre de la boucle VTT sur les communes membres du GBM, il convient d'établir une convention autorisant le passage et le balisage sur les propriétés privés de la commune du circuit Grande Boucle VTT en vue de son ouverture au public.

Mme la Maire donne lecture de la convention et présente le circuit grande boucle VTT.

Lecture entendue le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité et autorise la maire à signer la convention correspondante.

ONF

Monsieur Eloi JARAMAGO, Adjoint aux travaux explique à l'assemblée le choix de l'abattage d'un pin devant l'église. Contrairement à son voisin, ce pin présentait des signes de maladie et, en outre, une grosse branche menaçait de tomber dans la cour de l'école maternelle. Le principe de précaution quant à la sécurité des élèves a dicté cette mesure draconienne.

Points sur les projets

- Marché producteur : sa mise en place est effective au 10 septembre, à côté du restaurant, avec le partenaire « Place du local » de Besançon. Un producteur local sera présent chaque jour de distribution.
- Serre bioclimatique : inauguration de la serre le 11 septembre 2021 à 11 heures. Cette action s'inscrit dans le cadre du Festival des solutions énergétiques initié par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté. Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole et Maire de Besançon sera présente.
- Maison des Loups : le projet actuel n'est pas réalisable en l'état. Un nouvel avant-projet va être demandé.
- Happy tab : l'association ELIAD organise une initiation gratuite à la tablette tactile pour les aidants. La commune met à disposition la salle du conseil pour 12 séances de formation.
- Micro-crèche : suite à une question de Madame PAILLER à ce sujet, Madame ASTRIC répond qu'elle appellera Madame BERTAUT pour un point sur ce projet qui bénéficierait de l'appui d'un médecin de la protection maternelle infantile.

Questions diverses

Madame Karine BOUILLÉ interroge Monsieur Eloi JARAMAGO au sujet du chauffe-eau des vestiaires du stade. Monsieur JARAMAGO explique le retard des travaux en raison des vacances d'été mais l'installation que sera rapide.

Madame Pascale FORNOT, Adjointe à la communication, donne le contenu du prochain petit loup à distribuer avec notamment une enquête sur les habitudes de promenade des boussiérois.

La séance est levée à 22h35